



Comité de défense Hôpital Santé publique 06

Siège : Inter associatif des solidarités, 5 rue Vernier 06000 NICE
Tél : 06 80 50 98 88 ou 06 63 36 53 69
Email : comitedefensehopital06@orange.fr

LE 7 MARS, MOBILISONS-NOUS POUR NOTRE SANTÉ NICE : 10 h, place Garibaldi

Les hôpitaux sont pressurés, soumis à des restrictions budgétaires toujours plus drastiques, contraints à des fermetures de lits (-16 000 de prévu).

La dernière période a été marquée par une aggravation de la situation dans les hôpitaux ; la logique de la loi Touraine est en marche et conduit à une aggravation des conditions d'accueil des malades.

C'est la traduction au quotidien de la mise en œuvre du Plan de Financement de la Sécurité Sociale pour la seule année 2017 qui a décidé de 4 milliards d'économies sur notre santé dont 800 millions pour l'hôpital.

La Sécurité sociale est menacée.

Cela a des conséquences dramatiques pour l'accueil des malades.

Les dernières études de l'OCDE montrent que notre pays régresse dans la prise en charge de la santé : **près d'un quart de la population renonce à se soigner totalement ou partiellement pour des raisons financières.** Dans les A.M., 25 % des jeunes de 18 à 25 ans sont dans cette situation.

Des mesures urgentes sont indispensables pour donner les moyens aux hôpitaux de fonctionner et plus globalement pour faire face aux problèmes de la désertification médicale et paramédicale.

Notre santé c'est notre affaire

Le Comité de défense Hôpital Santé publique 06 est aux côtés des personnels et des usagers pour :

- L'abrogation de la Loi HPST (hôpital patient santé territoire)
- L'abandon des néfastes regroupements hospitaliers (GHT) et des restructurations
- L'arrêt des fermetures de lits et de services et des suppressions de postes
- La fin des enveloppes limitatives et l'abandon du plan ONDAM triennal de 3,5 milliards d'économies sur les hôpitaux
- L'octroi des moyens budgétaires permettant aux établissements sanitaires, médico-sociaux et à nos organismes de sécurité sociale d'assurer leur mission de Service public
- Des politiques sanitaires et sociales à la hauteur des besoins de la population, quel que soit le lieu d'habitation
- La remise en cause du numéris clausus et de la liberté d'installation
- La réappropriation de la Sécurité Sociale et le respect du principe : chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins

**Citoyen(nes), professionnel(les), tous unis pour
un service de santé de proximité et de qualité
répondant aux besoins de la population**